

ÉCHO DE LA MARE



Bulletin municipal
de la commune de Mittainville
n° 90 – juin 2026



Mairie

5 rue de la Mairie – 78125 Mittainville

Téléphone : 01 34 85 01 62

secretariat@mairie-mittainville.fr



Horaires d'ouverture au public : Mardi : de 16 à 18 heures –
Jeudi : de 15 à 18 heures – Samedi : de 10 à 12 heures

Numéros utiles

- **3919 : Violences faites aux femmes**, écoute anonyme et gratuite
- **3114 : Prévention du suicide**
- **17 : Gendarmerie**
- **18 : Pompiers**, secours d'urgence aux personnes, accidents ou incendies
- **15 : SAMU**, problèmes urgents de santé et conseils médicaux
- **112 : appel d'urgence**, numéro valide dans l'Union européenne
- **114** : accessible par fax, sms, visio, réservé aux déficients auditifs.
- **119 : Allo enfance en danger**



3 défibrillateurs

sont à votre disposition
à la mairie, au Val et à l'église.
Ils peuvent sauver des vies.

- **Taxi mittainvillois : M.TAVARES, 06 30 50 80 18**

Collectes des déchets

Déchets verts : Tous les vendredis du 20 mars au 03 juillet et du 04 septembre au 13 novembre et mise en place d'un collecteur par hameau.

Ordures ménagères : Tous les jeudis matin.

Ordures éco-emballages : Un vendredi matin sur deux à compter du 9 janvier

Verre : Un lundi matin sur 6 à compter du 16 février.

Encombrants : sur rendez-vous contactez au 0 800 49 50 61

Accès aux déchèteries du Sitreva & de Boutigny-Prouais et Houdan

Directrice de la publication : Corinne Rostan

Comité de rédaction : Virginie Commun, Brigitte Ducourtioux, Elisabeth Dufailly,
Julie Lacour-Salmoiraghi, Marilynne Camboulives, Guillaume Dujardin

Echo de la mare consultable sur le site de la mairie.

Edito



Le printemps est une saison attendue. La nature se réveille, se renouvelle et apporte un nouvel élan.

C'est le moment idéal pour s'imprégner de cette belle énergie, et de mettre à l'honneur la nouveauté dans cet édito.

Avec cette nouvelle version de notre Écho de la Mare, nous espérons apporter davantage de fraîcheur à notre communication. C'est aussi le début d'une nouvelle mandature, avec une équipe municipale partiellement renouvelée et de nouveaux projets pour notre village.

Nous continuerons à vous informer de la vie communale, tout en vous proposant des rendez-vous culturels et festifs.

Vous découvrirez également de nouvelles rubriques qui, nous l'espérons, sauront vous plaire. Un article est tout spécialement dédié aux jeunes adolescents mittainvillois. Nous remercions d'avance les parents de bien vouloir le partager avec eux. Nous fondons l'espoir que les jeunes participeront massivement au « Bureau des jeunes » que nous créons, et qu'ils apporteront un regard neuf sur la commune.

Comme chaque année à cette période, le budget vous est présenté et expliqué. Il n'est peut-être pas aussi fertile que notre campagne et nos jardins, mais il permettra de lancer plusieurs projets inscrits dans notre programme : aménagements piétonniers de la sente du Presbytère, des rues du Pavé et de la Mairie, prévus entre juin et septembre ; réfection et ajustement des marquages au sol, programmés en juin ; suivie de l'avancement des travaux de rénovation de notre église. Une visite de la Conservatrice régionale des Monuments historiques a eu lieu le jeudi 21 mai.

Bien d'autres projets font déjà l'objet de réunions d'information et de concertation. Vos élus restent pleinement mobilisés !

Nous sommes également heureux d'accueillir une nouvelle équipe au sein du comité des fêtes, sous la présidence de Monsieur Orsini, notre José local. Merci à tous les bénévoles qui l'entourent, indispensables au bon fonctionnement et à l'animation de notre village.

En attendant d'échanger avec certains d'entre vous lors de nos prochains rendez-vous communaux, nous vous souhaitons une agréable lecture.

Je vous souhaite un très bel été à venir !

Corinne ROSTAN

Le mot du Maire



Chères Mittainvilloises, chers Mittainvillois,

Le 15 mars dernier, vous avez accordé 75,12% de vos suffrages à la liste Mittainville horizon 2032 que je conduisais. Atteignant 73%, le taux de participation a été exceptionnel.

Il est le reflet d'une bonne santé de la démocratie locale. C'est la preuve que nous sommes tous mobilisés pour défendre notre territoire, notre ruralité, notre cadre de vie, ainsi que la qualité de nos liens.

C'est pour nous, élus de terrain, un gage de confiance et un socle de légitimité. Cela nous encourage et nous engage à poursuivre nos actions, de façon désintéressée, avec sérieux, honnêteté, humanité et transparence.

Il me tient à cœur de vous adresser mes remerciements les plus chaleureux. Je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu témoigner à mon équipe et à moi-même.

Merci de votre soutien tout au long de la campagne électorale. Merci d'avoir participé aux réunions organisées dans chacun des hameaux de notre village. Merci de vous être rendus nombreux à la salle des fêtes, lors de notre dernière réunion.

Merci d'avoir contribué à construire notre programme, qui sera notre feuille de route tout au long de notre mandat.

Je tiens également à remercier l'ensemble des candidats de l'autre liste, leurs soutiens et ceux qui leur ont accordé leur suffrage.

Votre engagement fait vivre la démocratie locale. Soyez assurés que nous continuerons à travailler pour tous les habitants et avec celles et ceux qui souhaitent s'engager pour notre village.

Notre nouveau conseil municipal, composé de 15 membres, a été installé lors de la séance du 20 mars dernier.

À cette occasion, j'ai eu l'honneur d'être élue Maire de la commune. Ont également été élus Madame Brigitte Ducourtioux, première-adjointe aux affaires générales et scolaires, en charge du personnel ; Monsieur Guillaume Dujardin, deuxième-adjoint à la voirie, travaux et sécurité ; Madame Elisabeth Dufailly, troisième-adjointe à l'environnement, patrimoine, affaires sociales et santé ; Madame Virginie Commun Boukellala est déléguée à la communication, animation, culture.

Avec mon équipe, je veux vous dire une nouvelle fois que nous sommes ouverts aux projets, aux idées et aux énergies de toutes les Mittainvilloises et de tous les Mittainvillois.

Nous tiendrons nos engagements et nous travaillerons avec tous ceux qui sont déterminés à avancer ensemble, pour notre commune et au service de l'intérêt général.

Cette nouvelle mandature fera vivre les projets déjà engagés et en lancera de nouveaux. Elle encouragera également les initiatives qui répondent aux attentes des habitants.

Comme je vous l'ai dit tout au long de la campagne électorale, notre boussole sera Mittainville et la préservation de notre ruralité. Nous sommes déjà au travail, engagés à agir avec probité et transparence.

Notre ligne de conduite sera le « aller vers ». Nous servirons notre commune avec engagement, guidés par l'ambition d'en écrire l'avenir !

Encore une fois, je tiens à remercier chacun d'entre vous. C'est un honneur pour moi de rester à votre service et d'avoir la responsabilité d'agir pour notre village. Vous avez fait le choix d'une équipe dévouée et à l'écoute. Elle se joint à moi pour vous remercier.

Bien fidèlement,

Corinne ROSTAN

Travaux de l'église Saint-Rémi

C'est parti !

Après de longs mois de constitution de dossiers, et d'études préalables à la restauration de l'église, les travaux ont enfin commencé !

Petit retour en arrière. Les travaux qui se déroulent en plusieurs phases ont été confiés à Monsieur Tricot, architecte du patrimoine, qui suit, en sa qualité de Maître d'œuvre et en étroite collaboration avec la Mairie, toutes les entreprises qui interviennent au cours de cette restauration.

Des réunions hebdomadaires réunissent les différents corps de métiers : entreprise de gros œuvre, charpentiers, menuisiers, couvreurs, bureau de contrôle etc...

Après les diagnostics et les études techniques (fissures, analyse des sols, analyse des mortiers, études phytos de la charpente et du beffroi, vérification des accroches de la cloche etc.) les travaux de gros œuvre sur l'existant ont débuté fin janvier 2026.

Dans un premier temps, l'installation du chantier a consisté en la mise en place de bungalows de chantier, la signalisation routière, et la réalisation de tranchées pour l'approvisionnement en eau et le raccordement électrique.

Les travaux actuels concernent essentiellement ceux effectués à l'extérieur de l'église.

L'absence de drainage efficace a conduit au remplacement des drains défectueux, qui sont à l'origine de la détérioration des murs intérieurs et extérieurs de l'édifice. Il a donc fallu procéder au remplacement des canalisations existantes tout autour de l'église et s'assurer d'une évacuation plus active. La pose de regards, installés à distance régulière, permettra de vérifier l'efficacité de ce drainage.

Des échafaudages sont mis en place pour permettre la réfection partielle de la toiture, l'acheminement des poutres et éléments de menuiserie pour la réfection du beffroi. Ils vont également permettre le piquetage des enduits anciens, avant la reprise des joints entre les pierres, tout en prenant soin de laisser certaines pierres apparentes. Les grilles de protection des vitraux seront aussi restaurées.

Voilà pour l'extérieur !

A très bientôt pour un nouveau suivi.



Budget primitif 2026

QU'EST-CE QUE LE BUDGET DE LA COMMUNE :

Le budget primitif est l'acte financier le plus important de la commune. C'est un document qui prévoit et autorise toutes les recettes (ce que la commune va gagner) et toutes les dépenses (ce qu'elle va dépenser) pour l'année à venir.

Il sert à quoi ?

La section de fonctionnement finance le quotidien, les dépenses courantes (électricité, eau, salaires, entretien des bâtiments et des routes...)

La section d'investissement finance l'avenir, les projets, les achats pour répondre aux besoins de la commune et de ses administrés.

Pour quoi ?

Piloter les actions de la commune (travaux, services, événements, etc.). Contrôler que les dépenses ne dépassent pas les recettes.

Garantir la transparence envers les habitants et l'État.

Ce que dit la loi ?

Voter le budget primitif avant le 15 avril ou le 30 avril les années d'élection (sinon, la préfecture peut imposer un budget). Équilibrer le budget : les recettes doivent couvrir les dépenses (sauf pour l'investissement. Un déficit est possible si financé par des emprunts ou subventions). Respecter les règles de la comptabilité publique (ex : pas de dépense sans crédit voté).

D'où vient l'argent ?

Type de recette	Exemples	Spécificités pour les petites communes
Impôts locaux	Taxe foncière bâtie et non-bâtie, Taxe sur les résidences secondaires	Les taux sont souvent plafonnés.
Dotations de l'État	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation d'Équipement des Communes (DEC).	Très importantes pour les petites communes (peuvent représenter 50% des recettes) mais en forte diminution
Subventions	Aides pour des projets spécifiques (ex : rénovation énergétique ou restauration de l'église).	À solliciter activement auprès de la Région, du Département, des fonds de concours multiples..
Produits des services	Location de salles communales, cantine scolaire, etc.	source moindre du fait du peu d'équipements de la commune
Emprunts	Pour financer des gros investissements.	À utiliser avec prudence (risque d'endettement).

C'est la fin du DILICO ! La loi de finances 2025 avait instauré un nouveau mécanisme de prélèvement de ressources pour les collectivités et groupements : le dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités (DILICO). Cet instrument vise, schématiquement, à prélever des ressources auprès des collectivités (communes, Départements, Régions) et intercommunalités dépassant un certain seuil de richesse.

Ce mécanisme a été renouvelé cette année, **à l'exception de l'échelon communal qui a été préservé à l'initiative des sénateurs.**

La conjoncture étant difficile, **votre commune maintient ses taxes sur le bâti et le non-bâti pour cette année 2026 :**

Taxe foncière sur le bâti : 22,23

Taxe foncière sur le non-bâti : 61,67

Taxe d'habitation Résidence secondaire : 8,19

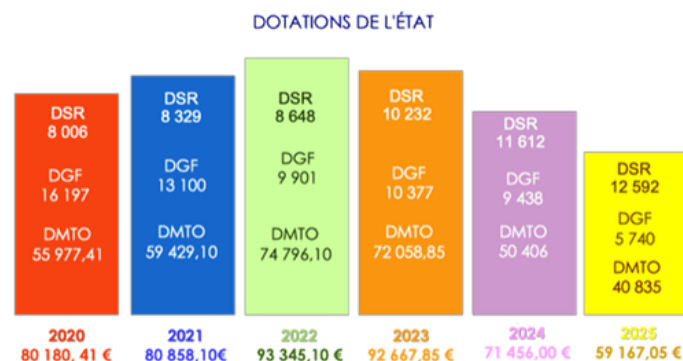
Dotations 2026 par votre commune :

DSR : 14 178 €

DGF : 1 398 €

DMTO : (non connus à ce jour)

DPEL : (Dotation élu local) 4 150 €



* DMTO : Droits de Mutation à Titres Onéreux
** DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
*** DSR : Dotation de Solidarité Rurale

Où va l'argent ?

Type de dépense	Exemples	Risques si mal géré
Charges de personnel	Salaires des employés communaux, indemnités des élus	Dépassement = déficit (les salaires sont des dépenses obligatoires).
Fonctionnement courant	Électricité, eau, entretien des bâtiments, assurances.	Si non maîtrisé, peut grignoter le budget investissement.
Investissements	Travaux, achats de matériel, subventions à des associations.	Dépassement = endettement ou report sur les années suivantes.

Des chiffres et des lettres version 2025 / 2026

Nos investissements et travaux en 2025 :

En fonctionnement :

Faucardage de la mare	7 860 €
Réparation fuite classe et dortoir	967 €
Remplacement du ballon d'eau chaude de la salle des fêtes	1 364 €
Peinture dortoir et classe élémentaire.....	2 964 €
Réparation local cimetièrè.....	2 016 €
Élagage chemin des Bergeries.....	1 200 €
Abattage arbres.....	720 €
Broyage talus/chemins.....	1 740 €
Remplacement réseau Eau Pluviale rue de Vacheresse.....	1 050 €
Remplacement de 2 buses / Chemins des bonnettes et N°24.....	3 680 €
Fourniture et passage de câbles pour alimentation 2 DAE.....	750 €
Remplacement Rondins sinistre/rue Terres Rouges.....	1 800 €
Caveaux provisoires cimetièrè.....	518 €
Installation WIFI dans la salle des fêtes.....	prise en charge par l'installateur

En Investissement :

Panneau passage piétons.....	537 €
Extincteur type CO2.....	247 €
2 tablettes pour le pèriscolaire (gestion application Parascol).....	546 €
Remplacement PC portable / élus.....	1 136 €
Serveur de sauvegarde informatique mairie.....	1 273 €
Bouche incendie VAL.....	1 800 €
6 ventilateurs école et mairie.....	394 €
Candélabres abribus Chemin de la Berthière.....	1 713 €
Sono portable école/mairie.....	300 €
Remplacement volets bois entrée mairie + bureau maire.....	2 763 €
Remplacement tables + chaises salle du conseil municipal + coussins et canapés garderie	8 523 €

Nos investissements réalisés et/ou projetés sur l'année 2026, approuvés par le conseil municipal :

En fonctionnement :

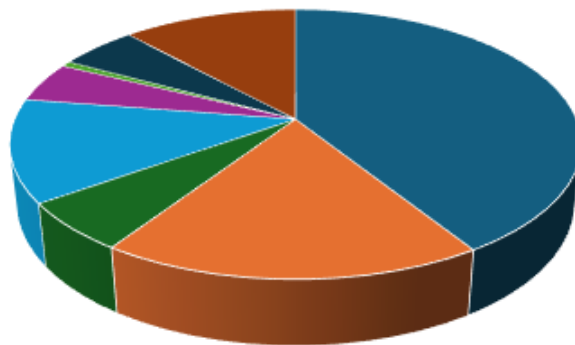
Point à temps sur les routes communales.....	9 625 €
--	---------

En Investissement :

Échelle.....	340 €
Chemin piétonnier sente du Presbytère + candélabre solaire.....	Travaux prévu en juin 2026 [devis 6 800 €]
Accotement rue de la mairie - rue du Pavé.....	en attente de devis
Signalisation horizontale.....	Travaux prévus mi 2026 [devis 8 580 €]
Mobilier mairie.....	En cours de livraison [devis 2 000 €]
Panneau allée des Frènes.....	[estimé 600 €]
Armoire extérieure affichage école.....	[devis à établir]
Barnums.....	[devis à établir]
Travaux église (réalisés en 2026).....	58 397€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

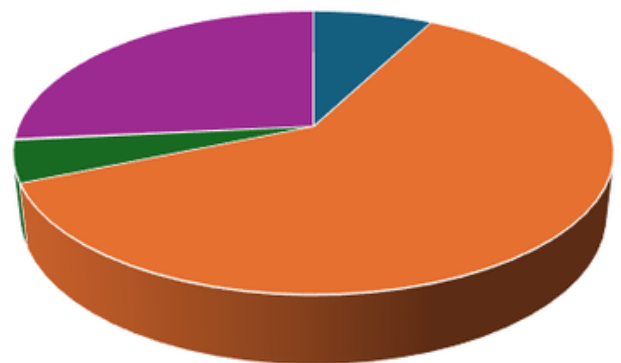


- Charges de personnel (+ frais assimilés)
- Charges de gestion courante (fournitures, maintenance, alimentation, piscine, assurances)
- Energie, eau, combustibles, carburants
- Entretien batiments, espaces publics
- Fond de péréquation et de solidarité
- Charges financières
- Service incendie -SICTOM-SEY-SACPA-CS+CCAS
- Autres charges

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel (+ frais assimilés)	242 702,00 €
Charges de gestion courante (fournitures, maintenance, alimentation, piscine, assurances)	108 145,18 €
Energie, eau, combustibles, carburants	34 500,00 €
Entretien batiments, espaces publics	72 720,00 €
Fond de péréquation et de solidarité	28 500,00 €
Charges financières	3 800,00 €
Service incendie -SICTOM-SEY-SACPA-CS+CCAS	31 024,61 €
Autres charges	69 937,03 €
TOTAL	591 328,82 €

Recettes de fonctionnement

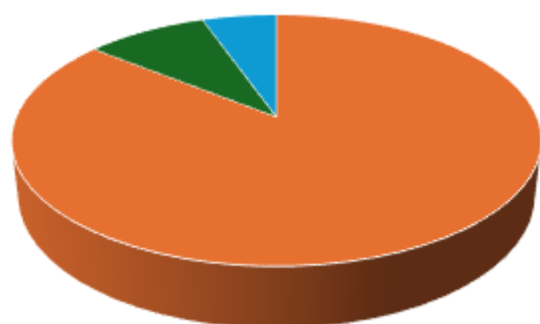
- Produits des services des domaines (occupation du domaine public, ventes de terrain...)
- Impôts locaux et taxes + DMTO*(estimés)
- Dotations : DGF, DSR,FCTVA
- Autres produits



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Produits des services des domaines (occupation du domaine public, ventes de terrain...)	45 401,00 €
Impôts locaux et taxes + DMTO*(estimés)	360 774,00 €
Dotations : DGF, DSR,FCTVA	28 091,14 €
Autres produits	750,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	156 312,68 €
TOTAL	591 328,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

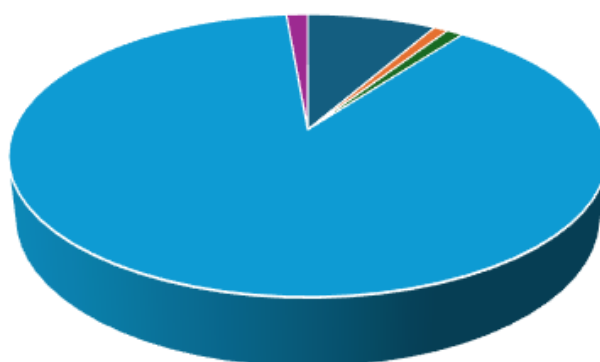


- Travaux et entretien des bâtiments communaux
- Voirie, réseaux et sécurité routière
- Emprunt, remboursement du capital
- Achats, cimetières, mobiliers, panneaux, armoires, petits matériels

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Travaux et entretien des bâtiments communaux	363 218,18 €
Voirie, réseaux et sécurité routière	37 600,00 €
Emprunt, remboursement du capital	23 000,00 €
Achats, cimetières, mobiliers, panneaux, armoires, petits matériels	11 488,18 €
TOTAL	435 306,36 €

Recettes d'investissement

- Subventions
- Remboursement de TVA (FCTVA)
- Taxe aménagement
- Excédent d'investissement reporté
- Virement de la section fonctionnement



RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Subventions	36 151,22 €
Remboursement de TVA (FCTVA)	4 018,39 €
Taxe aménagement	4 600,00 €
Excédent d'investissement reporté	384 536,75 €
Virement de la section fonctionnement	6 000,00 €
TOTAL	435 306,36 €

Urbanisme

Déclaration préalable (DP) ou permis de construire (PC) : Quand et comment faire ?

Vous avez un projet de travaux sur votre maison ou votre terrain ? Extension, abri de jardin, clôture, ravalement de façade, piscine... Avant de commencer, il est essentiel de vérifier si une autorisation d'urbanisme est nécessaire. Afin d'éviter toute difficulté ou régularisation ultérieure, la commune rappelle les principales démarches à effectuer.

La déclaration préalable (DP) : pour les petits travaux

Elle est nécessaire pour des travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment ou créent une petite surface supplémentaire.

Elle concerne entre-autres :

- la création d'une extension de petite taille (selon la surface créée) ;
- la pose ou la modification d'une clôture ou d'un portail ;
- le changement de fenêtres, volets ou toiture ;
- le ravalement de façade ou un changement de couleur extérieure ;
- l'installation de panneaux solaires...

→ Le délai d'instruction est généralement d'un mois à compter du dépôt d'un dossier complet.



Le permis de construire : pour les projets plus importants comme :

- la construction d'une maison neuve ;
- les extensions importantes ;
- les modifications significatives de la structure ou de la destination d'un bâtiment ;
- certains travaux entraînant une augmentation importante de la surface habitable...

→ Le délai d'instruction est généralement de deux à trois mois, selon la nature du projet.

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

Pour les projets plus importants



Comment déposer votre dossier ?

Les demandes peuvent être déposées :

- En mairie,
- Par voie dématérialisée.



Un réflexe indispensable : se renseigner avant de commencer

Même des travaux qui paraissent simples peuvent nécessiter une autorisation, notamment si votre bien se situe dans un secteur protégé ou soumis à des règles particulières du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Avant tout projet, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie. Nous sommes à votre disposition pour vous orienter, vérifier les règles applicables et vous accompagner dans vos démarches.

Le CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) concerne l'ensemble des habitants d'une commune qui en est dotée : les enfants (enfants et petite enfance) et leur famille, les adolescents, les personnes âgées ou en situation de handicap, et les personnes en difficulté ayant besoin d'une aide sociale ou les personnes en grande précarité.

Il a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables, afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, réduire les

inégalités et faciliter l'accès aux droits. Il apporte à la population une aide dans une relation de confiance.

Le CCAS de la commune de Mittainville, composé de cinq conseillers élus et cinq personnes extérieures, est joignable à tout moment au 01 34 85 01 62.

Chaque demande ou intervention est traitée avec célérité et en toute discrétion.

Si vous avez besoin d'aide, de conseils ou d'un appui, n'hésitez pas à téléphoner au CCAS.

Déchets verts

HERBES FOLLES EN PIED DE MUR

Une brève promenade dans les rues du village permet de constater que l'entretien du bas de murs donnant sur la rue est trop souvent négligé.

Nous sommes nombreux à penser que ces

travaux de désherbage et/ou de nettoyage sont effectués par Jérôme. Il n'en a rien.

L'entretien du bas des murs donnant sur la rue incombe donc à chacun d'entre nous, propriétaire ou locataire.

DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Suite à l'intervention de Madame le Maire, le SICTOM a accepté de continuer le ramassage des déchets verts, à la porte des habitations, chaque semaine. Des bacs ont également été installés pour faciliter le dépôt des végétaux. La multitude des propositions de ramassage devrait permettre à chacun de trouver une solution adaptée.

Il n'est pas acceptable de trouver ces bacs débordants (comme cela a pu être constaté rue des Noues). Les agents du SICTOM ne peuvent pas intervenir pour les vider.



Vitesse dans le village !

ATTENTION : LA VITESSE DANS LE VILLAGE EST LIMITÉE À 50 KM/H. MERCI DE BIEN VOULOIR LA RESPECTER.

Protégeons nos enfants, nos piétons, nos cyclistes et nos animaux !

Un accident est si vite arrivé.



La CART

Le Comité d'Agglomération Rambouillet Territoires, en quelques mots

La Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, dont Mittainville est membre, a désormais un nouveau Président !

"Une candidature gardée secrète jusqu'au bout et proposée au dernier moment, que l'on n'avait pas vu venir... Thomas Gourlan cède la présidence de l'intercommunalité au maire du Perray-en-Yvelines, Geoffroy Box de Keating, qui obtient 40 voix sur 66. » titrent L'Echo Républicain.

À l'hippodrome de Rambouillet mercredi 8 avril, une nouvelle gouvernance s'installe, Geoffroy Box de Keating défend une intercommunalité tournée vers l'appui aux territoires.

"Rambouillet Territoires aura à cœur de soutenir nos maires dans leurs missions, au plus près de nos habitants. Nous œuvrerons avec l'ensemble des élus de notre territoire avec un seul objectif: l'intérêt général", a-t-il souligné



- agit pour le développement économique du territoire ;
- soutient les communes pour le développement des activités commerciales ;
- assure la promotion du territoire au travers de l'Office de Tourisme Rambouillet Territoires avec 2 bureaux, l'un à Rambouillet et l'autre à Saint-Arnoult-en-Yvelines ;
- aménage l'espace communautaire ;
- se charge de l'instruction d'actes relatifs au droit des sols pour les communes qui le souhaitent ;
- participe à l'organisation du transport public ;
- subventionne l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et les travaux d'amélioration de l'habitat ;
- élabore un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) ;

- réalise un diagnostic local de santé ;
- gère les aires d'accueil permanentes des gens du voyage (Les Essarts-le-Roi, Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines) par Délégation de Service Public et les aires de grand passage ;
- collecte les déchets des ménages et les déchets assimilés par le biais du SICTOM de la région de Rambouillet ;
- gère les voiries communautaires (transcoms) et le parking communautaire à la gare SNCF de Gazeran ;
- engage des actions en faveur de l'environnement et du développement durable au travers de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et de son Agenda 21 ;
- gère des structures culturelles et sportives :
 - les 2 établissements du conservatoire Gabriel Fauré (Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines),
 - 2 piscines (Les Essarts-le-Roi et Rambouillet),
 - une base de loisirs (Les Étangs de Hollande, aux Bréviaires),
 - un centre omnisports (Le Perray-en-Yvelines),
 - un gymnase (Les Essarts-le-Roi)
 - 3 cyberespaces (Raizeux, Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines) ;
- installe et entretient les terrains multisports et aires de jeux communautaires ;
- aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap grâce à son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- œuvre dans le domaine de la petite enfance avec :
 - un réseau de micro-crèches (gestion par Délégation de Service Public)
 - un Relais Intercommunal d'Assistants Maternels grâce à son CIAS
- instruit les demandes d'installation d'assainissement non collectif

- contrôle les installations d'assainissement non collectif et les travaux qui en découlent ;
- organise la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif avec les communes concernées ;

Le Conseil communautaire est composé du Président et de conseillers issus des 36 communes, le nombre de conseillers de chaque commune étant déterminé par le nombre d'habitants.

Il règle par délibérations :

- Les affaires de la communauté d'agglomération dans le cadre de ses domaines d'intervention (compétences) ;
- Il se substitue aux conseils municipaux des communes pour la gestion de ces compétences ;
- Il vote le budget de l'agglomération.

Le Bureau Communautaire est composé du Président, de Vice-présidents (chacun responsable d'un domaine spécifique) et de membres délégués.

Il élabore la politique de la communauté d'agglomération.

Il étudie les grands dossiers et prépare les propositions qui seront étudiées par le Conseil communautaire.

Les vice-présidents élus sont :

- ACTIVITÉ & ANIMATION DU TERRITOIRE-DEVELOPPEMENT DU TOURISME-PROMOTION DU PATRIMOINE : Véronique Matillon, maire de Rambouillet ;
- DEVELOPPEMENT DURABLE-ENVIRONNEMENT-GEMAPI : Anne Cabrit, maire d'Orsonville ;
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Ismaël Nehlil, maire des Essarts-le-Roi ;
- CULTURE : Claire Cheret, maire de Cernay-la-Ville ;

- SPORT & LOISIRS : Xavier Caris, maire de Bullion ;
- EAU & ASSAINISSEMENT : Thierry Convert, maire de Poigny-la-Forêt ;
- RURALITÉ-AGRICULTURE : Jacky Drappier, maire de Saint-Martin-de-Bréthencourt ;
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-AIRE D'ACCUEIL : Arnaud Baguenier, premier maire-adjoint de Saint-Arnoult-en-Yvelines ;
- MOBILITÉ-TRANSPORTS : Gaëlle Lamé, premier maire-adjoint d'Ablis ;
- FINANCES : Evelyne Marchal, maire d'Hermeray ;
- RESSOURCES HUMAINES : Laurence Joyeux, maire de Raizeux ;
- INFRASTRUCTURES-VOIRIES : Fabien Daurat, maire de Clairefontaine ;
- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : Stéphanie Petit, maire de Gazeran ;
- EMPLOI & INSERTION : Jacques Lentz, maire d'Orphin ;
- SANTÉ-ACTIONS SOCIALES : Catherine Moufflet, adjointe à Rambouillet.

Les commissions consultatives et permanentes sont composées d'élus communautaires. Selon leur thématique, elles sont chargées d'étudier les questions qui leur sont soumises et/ou de préparer les délibérations soumises ensuite au vote du Conseil communautaire.

Nos conseillers municipaux participent aux commissions consultatives suivantes : Eau & Assainissement, Santé - Actions sociales, Environnement - GEMAPI, Développement économique, Culture, Ruralité & Agriculture, Transports, Finances, Infrastructures & voiries, Emploi & Insertion

Les 36 communes sont : Ablis, Allainville, Auffargis, Boiville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, Clairefontaine-en-Yvelines, Émancé, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, La Boissière-École, La Celle-les-Bordes, Le Perray-en-Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi, Longvilliers, Mittainville, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp, Vieille-Église-en-Yvelines



Ecole

Jeudi 22 janvier 2026, Matinée HANDI'USEP organisée par l'Usep 78.

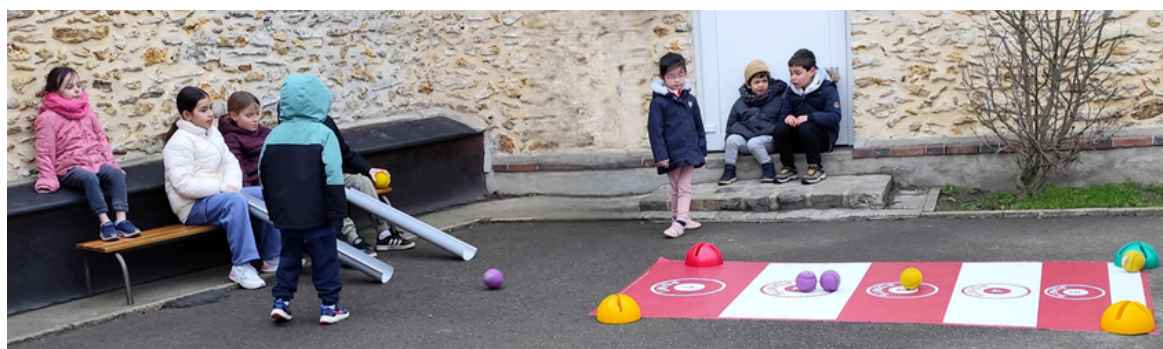
Ce projet s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen avec des objectifs bien précis :

- Découvrir des activités handi-sportives adaptées.

- Adapter une activité sportive à différents handicaps.

- Permettre le développement du travail en équipe des enfants.

Les élèves ont pu découvrir plusieurs ateliers sportifs.



Lundi 16 février 2026

Visite et atelier peinture sur verre « Les rosaces de la cathédrale »

Présentation des rosaces de Chartres.

Travail sur la lumière, les couleurs,

découverte d'un nouveau support, d'une technique (peinture à l'émail à froid)

Réalisation d'un vitrail.



Vitraux, rosaces.

ANIMATION MARDI 10 MARS 2026 : « J'aime la nature propre »

Cycles 2 et 3

L'intervention s'est déroulée en deux temps : un moment en classe, sous forme d'ateliers pédagogiques ludiques et interactifs autour du tri des déchets et de leur temps de dégradation (matin)

puis un ramassage de déchets dans la nature, permettant aux élèves de passer à l'action et de donner du sens aux apprentissages (après-midi)

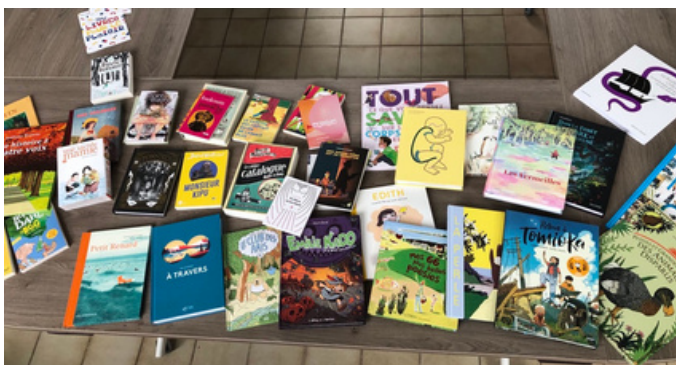
Intervenante : Manon Zago, Coordinatrice de projets « Education et Environnement » FICIF



50 livres pour le plaisir : don du CNL de 50 livres pour les enfants

Ce dispositif inédit, à l'initiative du Ministère de la culture, porté par le Centre National du Livre et en partenariat avec l'AMRF (association des maires ruraux de France), est destiné à encourager la lecture chez les enfants de 6 à 11 ans.

Le constat est que seulement 25% des jeunes de 5 à 17 ans lisent pour le plaisir (en 2010, ils étaient 40%). Sans surprise, les écrans jouent un rôle énorme sur ce recul mais il est également constaté que les élèves ont une aversion marquée pour les livres obligatoires en milieu scolaire (trop de pression, d'injonctions).



Mittainville est un des 5 villages du Sud Yvelines sélectionné pour recevoir 50 ouvrages.

Albums, BD, mangas, romans, poésies, contes, documentaires, cette sélection d'une grande diversité permettra à chaque enfant - lecteur débutant ou confirmé - de trouver LE livre susceptible de l'intéresser, d'éveiller sa curiosité et de lui donner le plaisir de découvrir ou redécouvrir la lecture.

Dans les classes, les livres, en lecture libre, sont à la disposition des élèves qui peuvent en disposer lors de moments calmes ou quand ils ont fini leur travail sans obligation de suivi ni de fiche de lecture à établir.

Kermesse de l'école



L'USEP organise le **26 juin prochain la kermesse de l'école**, ouverte aux mittainvillois(es). Elle s'associe à la mairie, au comité des fêtes, à Mobil'Villages et à l'Usine à chapeaux.

Venez nombreux, **à partir de 16h30**, pour découvrir les caravanes de Mobil'Villages et participer aux jeux pour petits et grands.

À 18h30 un apéritif sera offert par la mairie.

A 19h30 un barbecue sera organisé par le Comité des fêtes.

Une partie des bénéfices sera reversée à l'école pour des projets scolaires.

Collectif des Jeunes de Mittainville

Vous vous en souvenez peut-être : durant notre campagne électorale, nous évoquions la création d'un « bureau des jeunes », sorte de conseil municipal par les jeunes et pour les jeunes. L'objectif est de les intégrer davantage à la vie du village, et surtout de leur permettre de s'exprimer au sujet de leurs envies, leurs centres d'intérêts, et de leurs aspirations pour le village.

Eh bien nous avançons ! Le collectif des jeunes de Mittainville (CJM), sera constitué d'enfants des classes élémentaires et d'adolescents du village.

Des élus de la commune seront présents aux réunions pour les guider et orienter les discussions et les projets. Il pourra s'agir par exemple de futurs événements du village, de sorties, d'aménagements du village orientés vers les besoins des adolescents...

Toutes les suggestions seront les bienvenues !

Dans un premier temps, nous interrogerons les jeunes du village via un questionnaire en ligne, accessible grâce à un QR code. Des stickers avec le QR code seront collés dans les abribus et panneaux d'affichage.

Nous recueillerons leurs réponses et nous les convierons à une première réunion de présentation du projet.

Nous remercions les parents, de bien vouloir présenter ce projet à leurs enfants.



La borne verte

Une nouvelle borne verte a été installée au cimetière

Les Bornes vertes sont à disposition des entreprises et services municipaux. Leur déploiement vise à interdire complètement l'utilisation des poteaux et bornes incendie qui, en principe, doivent être strictement réservés au SDIS.

D'abord, parce que la manœuvre des bornes incendie (gros débit) peut fragiliser le réseau et créer des fuites dans les secteurs sensibles., Ensuite, parce que les volumes d'eau tirés des bornes incendie ne sont pas comptabilisés, ce qui impacte directement le taux de rendement du SIAEP.

Les Bornes vertes ont un débit inférieur au poteau incendie et un système de robinet adapté aux utilisations fréquentes. Elles sont équipées de compteurs (l'eau n'est



pas facturée mais au moins comptabilisée et n'entre pas dans des volumes de fuites). Ces bornes sont le souvent placées à des endroits accessibles en toute sécurité.

Balade avec vos chiens

Educatrice professionnelle, formée et assurée, Aurélie propose autour de Mittainville un service de promenade individuelle.

Parce que les journées ne font que 24 heures, parce que parfois la vie fait qu'on ne peut plus assurer de vraies sorties à son chien, ponctuellement ou sur le long terme, faire appel à une professionnelle peut être la meilleure option pour continuer à lui offrir de belles sorties et combler ses besoins d'activité et d'exploration. Durée et format adaptés aux besoins de vos compagnons :

sortie hygiénique ou grosse sortie en forêt, plutôt tranquille ou bien active, pour les chiots comme pour les adultes et les séniors !

Chiens de catégorie acceptés, Aurélie dispose de son attestation d'aptitude. Plusieurs créneaux disponibles, la contacter pour toutes informations complémentaires.

Tous les hameaux de Mittainville, Saint Lucien, Adainville.

Aurélie - 06 84 73 05 85 (Whatsapp ou SMS)

Mail : canis-familiae@outlook.fr



La linotte mélodieuse

Ordre : Passériformes – Famille : Fringillidés –
 Longueur : 12 à 14 cm – Envergure : 24 cm –
 Poids : 15 à 20 grammes – Longévité : 9 ans

La Linotte mélodieuse est un petit fringille dont le mâle en période nuptiale est facile à identifier par son plumage. Au fur et à mesure que le printemps s'avance, le plumage s'use, laissant apparaître les couleurs vives sous-jacentes, tout spécialement le rouge écarlate du front et de la poitrine.

Souvent, le rouge de la poitrine est scindé en deux en son milieu par une bande pâle qui rejoint le ventre blanc. Les flancs sont roussâtres et les sous-caudales blanches, le bec est gris, les pattes sont rougeâtres à brunâtres. La femelle adulte ressemble au mâle, mais en plus terne sans couleur rouge.

Le chant du mâle commence assez lentement puis le rythme s'accélère en une succession de notes très diverses, saccadées, sifflées, roulées, en trilles, etc...

C'est sa longueur, son rythme, sa sonorité, la variété et la tonalité des notes qui en fait la typicité.

La Linotte mélodieuse est un oiseau qui habite toutes sortes de milieux ouverts à semi-ouverts. Le substrat est indifférent, d'hydromorphe à aride mais avec quelques buissons pour abriter le nid et des herbacées nourricières pas trop éloignées. On la trouve surtout en plaine où sont les meilleures densités mais aussi jusqu'à 2000 mètres d'altitude dans les Alpes.



Pendant la mauvaise saison, les groupes d'hivernants fréquentent les champs non encore retournés et autres milieux riches en graines d'herbacées encore accessibles et passent la nuit en dortoirs dans les haies et bosquets.

C'est un oiseau très mobile comme beaucoup d'autres fringilles.

A la belle saison, mâle et femelle se déplacent ensemble d'une place alimentaire à l'autre ou vers le point d'eau où ils s'abreuvent, en poussant de petits cris de contact.

Après la période de reproduction, dès le mois d'août, l'espèce devient grégaire et exploite les plantes à graines en rase campagne.

Les Linottes du sud de l'Europe sont sédentaires tandis que celles du nord et du nord-est de l'Europe sont migratrices.

Ce sont des migrateurs assez tardifs qui font halte dans les champs avec les pinsons des deux espèces, les verdiers etc ... et c'est à ces endroits que l'on peut avoir les plus grands rassemblements de linottes.

La présence hivernale de l'espèce dépend de l'accessibilité des petites graines dont elles se nourrissent. Une importante couche de neige les fera fuir ou les concentrera dans les endroits restés favorables.

Le retour des migrateurs est tardif lui aussi, souvent avril, voire mai.

Le vol de la Linotte est typique d'un fringille. C'est un vol onduleux résultant de l'alternance de battements rapides et énergétiques des ailes et de brefs temps de repos ailes fermées. Le vol est direct rapide, ponctué de petits cris. A la saison de reproduction, le couple se déplace ensemble tant qu'il n'a pas charge d'âme.

La Linotte est une espèce granivore; elle consomme des graines de tailles petites à moyennes, de toutes sortes, aussi bien d'arbres comme les bouleaux, les aulnes où elle côtoie tarins et chardonnerets, ainsi que des arbustes à baies (viornes, troènes, mais surtout de multiples plantes herbacées.

Dans les tous premiers jours de leur vie, les poussins sont nourris également de larves d'insectes mais passent rapidement eux aussi à un régime granivore exclusif.

Le retour sur les lieux de reproduction est relativement tardif, de mi-avril dans le sud à fin mai au nord-est de l'aire. L'espèce est monogame, le couple qui se forme alors est uni pour la saison. Deux nichées successives sont classiques, une 3ème pouvant intervenir dans le sud lorsque les conditions sont favorables.

Le mâle défend de la voix un territoire assez restreint incluant le site du futur nid, ce qui laisse la place à d'autres couples dans le voisinage et permet une reproduction semi-coloniale le cas échéant.



La femelle construit seule le nid, bas dans un buisson dense et souvent épineux, prunelliers, ronces...

Le mâle ne fait que l'accompagner en chantant. La ponte est de 4 à 6 œufs pâles, parfois bleutés, légèrement tachetés de brun-rose.

La femelle incube seule pendant une douzaine de jours. Le couple nourrit les jeunes au nid une quinzaine de jours puis quelques jours après l'envol. Puis La femelle construit un nouveau nid car l'ancien, couvert de fientes, n'est plus apte à accueillir une nouvelle ponte. La Linotte mélodieuse est une espèce commune et localement nombreuse.

Elle n'est pas menacée. Autrefois, elle était capturée pour la consommation comme bien d'autres espèces, mais à présent elle est protégée par la loi Française.



Et si on lisait ... des polars

Cette nouvelle rubrique, vous sera proposée dans tous les échos, avec un thème différent à chaque édition.

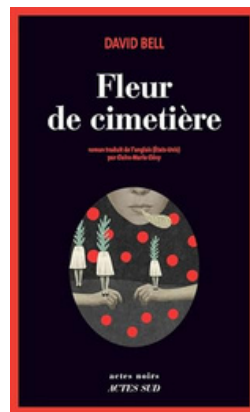
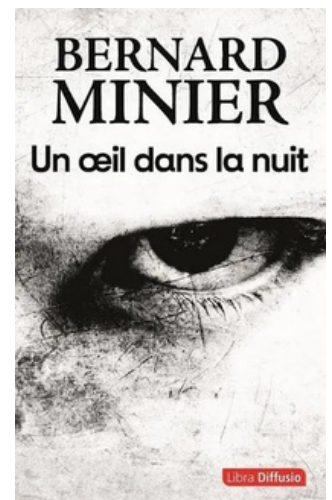
Pour les 6-8 ans : La Collection "Mes premières enquêtes" (parfaite pour les petits détectives en herbe).



Pour adultes : Sur le toit de l'enfer (Ilania Tuti), Les morts ne chantent pas (Jussi Adler Olsen), La meute (Olivier Bal), Un œil dans la nuit (Bernard Minier), L'Étrangère (Julie Lacour Salmoiraghi)



Pour les ados : Le mystère du gang masqué (Ken Follett) - Fleur de cimetière (David Bell) - Les cendres de l'école oubliée (Dica Rahali) - Le mystère de la chambre jaune (Gaston Leroux).



Prix de Mittainville

Reprise des courses à l'hippodrome de Rambouillet le dimanche 29 mars à 13h30. Consultez le programme sur :

<https://www.letrot.com/courses/>

Des invitations gratuites seront mises à disposition à la mairie pour le Grand Prix hippique de la commune de Mittainville qui aura lieu le **dimanche 6 septembre 2026**.



Construisons des boîtes à livres

Un beau projet collectif va bientôt voir le jour à Mittainville : la création de deux boîtes à livres pour favoriser le partage et la lecture dans notre village.

La première boîte remplacera celle située devant la mairie, tandis qu'une seconde sera installée sous le préau de l'école, afin d'offrir aux enfants un nouvel espace d'échanges autour des livres.

Nous avons déjà trouvé une personne prête à construire, bénévolement, ces deux boîtes. Pour les réaliser, nous avons désormais besoin de bois et de matériaux.

Nous invitons donc tous les Mittainvillois à participer à une matinée conviviale :

Samedi 19 septembre 2026, de 10 à 12 heures dans la cour de l'école.

Vous pourrez apporter :

- Des planches,
- Des chutes de bois,
- Des palettes,
- Ou tout autre matériau utile à la construction.

Au programme :

- Collecte de bois,
- Atelier pour enfants de création de marque-pages destinés aux futures boîtes à livres,

- Panneau d'expression où les enfants pourront dessiner ou écrire quelques mots,
- Café partagé,
- Et coin échange de livres.

Ce projet est avant tout une belle occasion de créer ensemble un espace de partage pour tous les habitants.

Nous espérons vous y retrouver nombreux !



Les Bouquineurs du coin

Un cercle littéraire à Mittainville – « Les Bouquineurs du Coin »

Un nouveau rendez-vous culturel et convivial autour de la lecture verra bientôt le jour à Mittainville : « Les Bouquineurs du Coin », un cercle littéraire ouvert à tous les habitants de Mittainville et des villages voisins. Ce projet est né à la suite de plusieurs échanges avec des passionnés de lecture du territoire et d'une rencontre avec les bénévoles de la bibliothèque La Chouette de la Boissière Ecole, engagés dans la vie culturelle locale. L'objectif est simple : créer un moment chaleureux, accessible et intergénérationnel autour du plaisir de lire et d'échanger.

Les rencontres auront lieu le premier mardi du mois, de 19 à 21 heures, à la Salle Fernand Château.

Le premier rendez-vous est prévu le mardi 4 septembre 2026.

Le fonctionnement se veut libre et convivial : chacun pourra venir présenter un livre qu'il

a aimé ou qui l'a marqué : roman, bande dessinée, manga, récit, littérature jeunesse ou toute autre découverte littéraire.

Il ne s'agit pas d'un cercle élitiste, mais d'un espace d'échanges ouvert à tous les âges, y compris aux adolescents. L'accès sera entièrement gratuit.

Les participants pourront également apporter quelque chose à partager (nourriture, boisson) afin de prolonger les échanges dans une ambiance chaleureuse, sur le modèle d'un « apéritif littéraire ».

Julie Lacour Salmoiraghi assurera l'animation de ces rencontres. Elle souhaite apporter une atmosphère conviviale et accueillante à chaque séance.

Les habitants intéressés peuvent dès à présent se renseigner auprès de la mairie ou de Julie Lacour Salmoiraghi au 06 44 17 42 30.

Le comité des fêtes

Nous tenons, avant tout, à remercier de nouveau Denise et René Broudin, ainsi que tous les bénévoles qui ont animé le village pendant plus de 40 ans. Le relais a été passé lors de l'Assemblée Générale du 9 avril 2026. Une nouvelle équipe s'est constituée pour épauler les anciens au bureau du Comité des Fêtes, élue par les bénévoles :

José Orsini (Président), Sylvie Genes (Vice-Présidente), Virginie Lejeune (Secrétaire), Nathalie Pommier et Aurélien Haeckler (Secrétaires adjoints), Régis Baran (Trésorier) / Martine Tatara (Trésorière Adjointe).

Le Comité des Fêtes continuera d'animer la vie du village et de se tenir à la disposition des habitants, des associations et de la commune pour organiser des événements.

Il réfléchit aussi à d'autres activités, comme les apéritifs le mardi soir. Il souhaite être à votre écoute pour construire ensemble de nouveaux projets.

Pour l'ensemble de ces événements, il a besoin de bénévoles pour installer les espaces, préparer à manger ou à boire, organiser les activités, servir, ranger... Vous êtes tous les bienvenus !

Si vous souhaitez contribuer aux activités du comité des fêtes, vous pouvez faire un don ou les rejoindre en tant que bénévole. La mise à disposition de matériel est envisageable.

Vous pouvez les contacter par email : contact@comitedesfetes-mittainville.fr ou par téléphone José 06 74 91 59 17, Virginie 06 21 85 36 01, et consulter leur site Internet : <https://comitedesfetes-mittainville.fr/>



Quelques bénévoles, un jour de grand ménage

Retour en images

Le 8 mai 2026 : Commémorations pour ne pas oublier.



Le 9 mai 2026 : Exposition des Champs Elysées réalisés en briques par l'Association Brisy. Réalisation mittainvilloise d'un Arc de Triomphe géant, avec la participation des petits et des grands.



Le 17 mai 2026 : Marche organisée par l'APPSM. Une quinzaine de courageux est passée entre les gouttes pour une marche de 8km. Départ 09h45 du parking de la Mairie et retour vers 11h45. Apéritif offert par l'APPSM devant la mare, suivi d'un pique-nique « sorti du sac ».



Le 17 mai 2026 : Joli vide grenier organisé par le comité des fêtes. Beaucoup de courageux ont bravé les intempéries.



Agenda

- **11 juin 2026 de 16h30 à 18h30** : la caravane de l'Usine à Chapeaux proposera des jeux d'extérieurs
- **14 juin 2026 de 10 à 18 heures** : marché de bouche et artisanal à Mittainville
- **21 juin 2026 de 11 à 23 heures** : fête de la musique, place de la mairie
- **26 juin 2026 à partir de 16h30** : kermesse de l'école Fête du village
- **9 juillet 2026 de 16h30 à 18h30** : la caravane de l'Usine à Chapeaux proposera des jeux surdimensionnés et un moment festif
- **13 juillet 2026** : dîner républicain et feu d'artifice
- **14 juillet 2026** : vide-grenier
- **12 août 2026** : éclipse - rendez-vous à la butte au Moulin pour partager ce moment exceptionnel
- **Tous les premiers mardis du mois, à 19h, dès septembre 2026** : "les bouquineurs du coin" cercle littéraire à la salle Fernand Chateau
- **6 septembre 2026** : prix hippique de Mittainville à l'hippodrome de Rambouillet
- **19 septembre 2026** : construisons nos boîtes à livres de 10 à 12 heures dans la cour de l'école + atelier marque-pages
- **20 septembre 2026 à 9h30** - parking de la mairie : dans le cadre des journées Européennes du patrimoine, l'APPSM organise une balade historique guidée "A la découverte de nos 5 hameaux".
- **4 ou 5 octobre 2026** : opération « Nettoyons Mittainville » organisée cette année par l'APPSM
- **25 octobre 2026, à partir de 10 h** : marche pour Octobre rose
- **21 novembre 2026** : dîner du beaujolais nouveau
- **semaine du 23 novembre 2026** : à l'occasion de la Journée Internationale contre les violences faites aux femmes, qui a lieu le 25 novembre, nous organisons une semaine d'exposition de portraits de femmes surprenantes à découvrir dans tout le village

